



Strasbourg, le 20 octobre 2023

Réf. : JJ9567C  
Tr./187-58

**NOTIFICATION DE RATIFICATION**

Etat : Arménie.

Représenté par : M. Arman KHACHATRYAN, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Arménie auprès du Conseil de l'Europe.

Instrument : Protocole n° 13 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances, ouvert à la signature, à Vilnius, le 3 mai 2002 (STE n° 187).

Date d'entrée en vigueur de l'instrument : 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Date de ratification : 19 octobre 2023.

Date d'entrée en vigueur à l'égard de l'Arménie : 1<sup>er</sup> février 2024.

Réserves : /

Déclarations : /

Notification faite conformément à l'article 8 du Protocole.

Copie à tous les Etats membres.